



# Le Bois International | L'officiel du bois

## Scierie, exploitation forestière | N° 4

Samedi 31 janvier 2015 - 86<sup>e</sup> année

### Sommaire

#### S'informer

##### Le zoom de la rédaction

**Forêt** / Recul des volumes vendus lors des ventes d'automne de l'ONF . . . . . p. 4

**Lignes express** . . . . . p. 5

**Agenda** . . . . . p. 6  
Les calendriers de la formation et des manifestations

**L'actualité en régions** . . . . . p. 8

**Rhône-Alpes** / Huit lauréats pour le 9<sup>e</sup> Palmarès bois Rhône-Alpes

**Franche-Comté** / Lancement de Franchement bois, premier prix d'aménagements en bois en région

**Bourgogne** / Le projet de parc national inquiète la filière forêt-bois

**Normandie** / Biocombustibles SAS ouvre un dépôt en périphérie de Caen

##### Gros plan

**Bois techniques** / Mulhouse : le bâtiment de l'agence ONF valorise le bois massif . . p. 10

#### Comprendre

##### Réglementation

##### Commerce du bois /

Mesures d'application coercitives du Règlement bois de l'Union européenne . . . p. 12

#### S'équiper

##### Le Rendez-Vous de la Méca N° 59

**Déchiqueteuses mobiles et autoportées** . . . . . p. 15

##### Essais /

Déchiqueteuse à quatre roues directrices avec visibilité et confort accrus . . . . . p. 16

Transferts améliorés entre chantiers grâce à une déchiqueteuse sur camion . . . p. 20

Un broyeur rapide allie système chenillé et train de roues amovible. . . . . p. 24

**Focus** / Comparatif entre déchiqueteuse sur camion et déchiqueteuse sur chenilles . . p. 27

**Inventaire** / D'autres constructeurs de déchiqueteuses mobiles et autoportées . . p. 28

#### Gérer

##### Le marché du bois

**Aux ventes privées** / Andrezel : les beaux chênes font recette . . . . . p. 30

**Le Journal des annonces du bois** . . . . . p. 31

Renseignements commerciaux . . . . . p. 38

*Avec ce numéro : encart spécial salon Eurobois*



02 FEV. 2015

### Franc-parler

## Certifié professionnel

A compter du 1<sup>er</sup> juillet, toute personne appliquant des produits biocides, ou intervenant dans le processus de décision et faisant du conseil ou de la prescription de la mise en œuvre de tels produits, devra être titulaire d'un certificat biocide, délivré à titre individuel. Ce certificat s'obtient après une formation de trois jours abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides.

La loi Alur (accès au logement et à un urbanisme rénové), votée en février 2014 et visant à favoriser l'accès à tous à un logement digne et abordable, fixe des dispositions de lutte contre la méréule. Ce champignon lignivore, dont le développement est favorisé par un taux d'humidité excessif, s'attaque aux charpentes, planchers et boiseries anciennes : les bois contaminés doivent désormais être traités avant transport ou incinérés sur place.

Les maîtres d'ouvrage, au moment de la démolition d'un bâtiment, devront donc faire appel à des spécialistes justifiant d'un certificat biocide, et capables d'optimiser les opérations de traitement. L'obtention de ce certificat va dans le sens d'une plus grande professionnalisation de cette activité de traitement, qui pouvait jusqu'alors être exercée par des corps de métiers parfois éloignés de la filière bois. Le certificat biocide devrait par conséquent contribuer à une crédibilité renforcée du bois en tant que matériau de construction.